

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant désignation des membres de la commission communautaire des professions et des qualifications représentant les organisations des employeurs et les organisations syndicales

A.Gt 19-11-2004

M.B. 10-02-2005

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 27 octobre 1994 organisant la concertation pour l'enseignement secondaire, notamment l'article 7, § 1^{er}, tel que modifié par le décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire,

Vu l'arrêté du Gouvernement de la communauté française du 7 avril 1995 exécutant le décret du 27 octobre 1994 organisant la concertation pour l'enseignement secondaire,

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 16 juin 1999 portant nomination du président, des vice-présidents et des membres de la Commission communautaire des professions et des qualifications, tel que modifié par les arrêtés du Gouvernement de la Communauté française du 1^{er} mai 2000 et du 12 novembre 2001,

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - Sont désignés membres effectifs et suppléants de la Commission communautaire des professions et des qualifications en qualité de représentants des organisations des employeurs :

Sur proposition de l'Union wallonne des Entreprises

Membres effectifs

Mme Nathalie BERGERET

M. Eric ROBERT

M. Thierry DEVILLEZ

M. Gaspard BONANE

Membres suppléants

M. Marc GEORGES

Mme Pascale HERMANS

M. Roland GITS

Mlle Ingrid SOBANTKA

Sur proposition de l'Union des Classes moyennes

Membre effectif

M. Pol BALANCIER

Membre suppléant

M. Pierre MALAISE

Sur proposition de l'Union des Entreprises de Bruxelles

Membre effectif

M. Pierre THONON

Membre suppléant

M. Christian FRANSEN

Article 2. - Sont désignés membres effectifs et suppléants de la Commission communautaires des professions et des qualifications en qualité de représentants des organisations syndicales siégeant au Conseil national du Travail :

Pour la Confédération des Syndicats chrétiens (CSC)

Membre effectif

Mme Geneviève LAFORET

Membre suppléant

Mme Lucienne DAUBIE



Pour la Fédération générale des Travailleurs de Belgique (FGTB)

Membre effectif
Mme Isabelle MICHEL

Membre suppléant
M. Eric BUYSSENS

Pour la Centrale générale des Syndicats libéraux de Belgique (CGSLB)

Membre effectif
M. Eric DUBOIS

Membre effectif
M. Michaël DUFRANE

Article 3. - Sont désignés membres effectifs et suppléants de la Commission communautaire des professions et des qualifications en qualité de représentants des organisations syndicales représentatives au sens de l'article 7 de la loi du 19 décembre 1974 organisant les relations entre les autorités publiques et les agents relevant de ces autorités :

Pour la CSC Enseignement

Membre effectif
M. Michel DESMEDT

Membre suppléant
M. Thierry DOPPAGNE

Pour la Centrale générale des Services publics (CGSP)

Membre effectif
M. Jean BEULEN

Membre suppléant
M. Jean-Pierre VANROYE

Pour le Syndicat libre de la Fonction publique (SLFP)

Membre effectif
M. Joël GILLET

Membre suppléant
M. Lucien DETHYE

Article 4. - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 16 juin 1999 portant nomination du président, des vice-présidents et des membres de la Commission communautaire des professions et des qualifications, tel que modifié par les arrêtés du Gouvernement de la Communauté française du 1^{er} mai 2000 et du 12 novembre 2001, est abrogé.

Bruxelles, le 19 novembre 2004.

Par le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre-Présidente,

chargée de l'enseignement obligatoire et de promotion sociale,

Mme M. ARENA

